



Gonesse, le 27 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY

Président de l'association « Ville et Aéroport »

Député-Maire de Gonesse

NOUVEL AEROPORT NANTES-NOTRE-DAME-DES-LANDES

*Ville et Aéroport soutient les élus du territoire aéroportuaire (CEEG)
pour un retour au calme et au respect des personnes et des biens.
Elle est disponible pour participer à la « Commission du dialogue »
lancée cette semaine par le gouvernement.*

Alors que les militants anti-aéroport réclament toujours le retrait du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement vient de prendre la mesure de cette contestation en annonçant une « commission du dialogue ». C'est une mesure de sagesse saluée par les élus du réseau national Ville et Aéroport.

Pour que l'apaisement soit durable et que la commission puisse fonctionner sereinement, il faut qu'il y ait un départ de tous les occupants en situation d'illégalité (manifestants, squatters) et des forces de l'ordre. C'est la demande formulée par les élus de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, adhérente de Ville et Aéroport. Notre association soutient cette requête visant à un retour au calme et au respect tant du droit que du respect des personnes et des biens.

Les élus de Ville et Aéroport observent sans surprise la difficile acceptabilité sociale d'un nouvel équipement aéroportuaire. Le cas de Notre-Dame-des-Landes s'inscrit dans une longue série de conflits aéroportuaires. Ceux-ci naissent d'un manque de concertation des autorités et de l'absence d'une politique nationale d'anticipation du développement aéroportuaire comme l'a souligné la Cour des comptes dans un rapport thématique en 2008. En France, les riverains ont réussi à empêcher l'implantation de DHL à Strasbourg (1996). Et il n'est pratiquement pas un projet d'extension (Roissy Charles-de-Gaulle, Lyon Saint Exupéry) ou de création d'aéroports (Toulouse, Nantes, troisième aéroport parisien) qui ne suscite une forte mobilisation des opposants.

Ville et Aéroport souhaite un véritable dialogue national sur la politique aéroportuaire et que des orientations soient prises sur le développement aéroportuaire de la France. L'article 12 du Grenelle 1 prévoit que toute nouvelle création d'aéroport est possible pour des raisons environnementales et dans le cas de transfert d'activités. Il s'applique uniquement pour Nantes à ce jour. Or, la question de transfert de certaines activités (fret tout cargo, charters) se pose aussi pour Paris.

Ville et Aéroport est disponible pour participer aux travaux de la « Commission du dialogue » annoncée samedi par le gouvernement. Elle demande que cette instance ne se réduise pas à un simple rappel du projet d'implantation du nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Pour cela, il est essentiel qu'elle apporte d'une part des réponses concrètes visant à renforcer les mesures d'accompagnement de cet aéroport en faveur de l'aménagement du territoire (ex : projet Tram-Train sur site) qui bénéficieront aux populations riveraines. L'enjeu est de ne pas reproduire les erreurs du passé commises autour de Roissy par exemple et de relier le nouvel équipement aéroportuaire à son territoire d'implantation.

D'autre part, la question environnementale doit être réexaminée. Il s'agit de préparer un contrat environnemental dans lequel soit traitée en priorité la question sensible des vols de nuit. C'est l'une des conditions d'acceptabilité d'un tel projet. Il faut déterminer préalablement à la mise en service de l'aéroport une limitation des vols de nuit au regard du droit au sommeil et sur une plage de huit heures consécutives conformément à la définition qu'en donne l'Organisation mondiale de la santé et l'Union européenne (Directive 2002/49).

Contact presse

Julien Delannay, Chargé de mission
01.39.85.95.96/ 06.29.14.27.09
contact@villaeroport.org